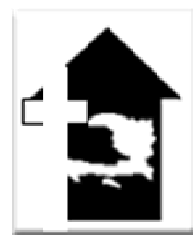




SOCIÉTÉ AUDUBON HAÏTI

***Plan de sensibilisation et
d'éducation
environnementale à
l'intention des populations
des zones de Grand Bois et
de Grande Colline***

CRITICAL | **ECOSYSTEM**
PARTNERSHIP FUND



Sommaire

1. Présentation des zones Grand Bois et Grande Colline.....	3
1.1. Localisation.....	3
1.2. Problématique sociale.....	4
1.3. Problématique environnementale.....	5
2. Cadre théorique guidant les actions en ERE.....	5
3. Les groupes d'intérêts en relation aux ressources naturelles.....	6
4. Les objectifs de la Société Audubon Haïti.....	8

1. Présentation des zones Grand Bois et Grande Colline

1.1. Localisation

La région de Grand Bois et celle de Grande Colline sont situées dans les hauteurs du massif de La Hotte, à cheval entre la Grande-Anse et le Sud. Grand Bois se trouve 11,5 km (vol d'oiseau) au nord-ouest des Anglais et à 11,2 km au nord-est de Tiburon, 15,1 km à l'est de Carcasse et 3,6 km au nord de la rivière de Tiburon à une trentaine de kilomètres de Grande Colline qui est annexée au Parc Macaya dans sa partie Ouest. La région de Grand Bois possède les points les plus élevés de la commune de Tiburon et celui de l'extrême ouest de la péninsule du Sud après deux mamelles dans commune des Irois. Alors que Grande Colline possède un pic du même nom dépassant 2000m d'altitude.

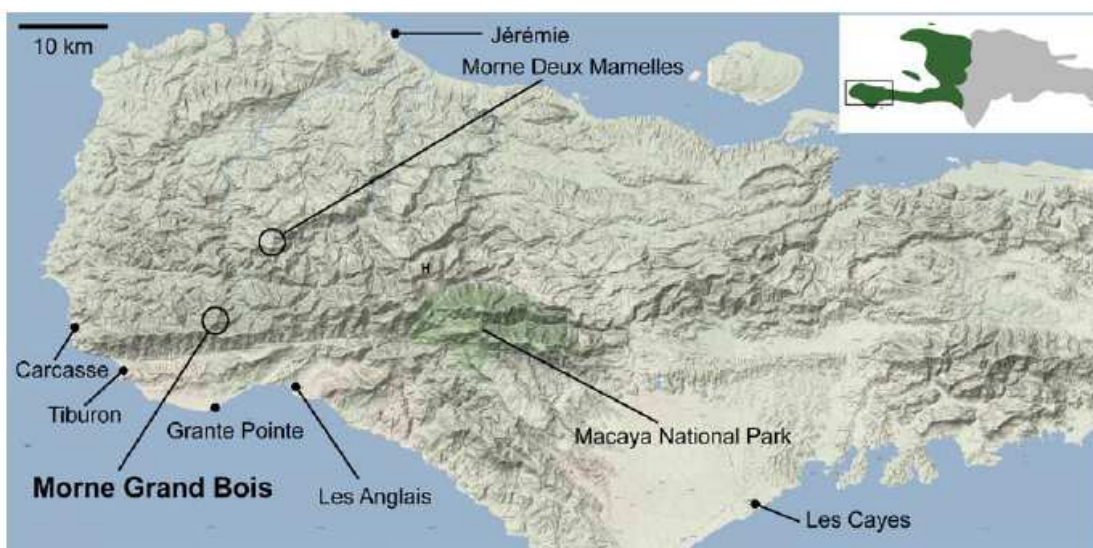


Figure 1: Carte présentant la zone de Grand Bois. Source : Hedges, S. B. 2013. Grand Bois - Première réserve naturelle privée d'Haïti. www.caribnature.org.

Combiné avec l'effet d'altitude, la position de Grand Bois et de Grande colline leur permet de jouir d'une pluviosité élevée avoisinant les 3800mm l'an avec une température très fraîche et fortement humide. A Grande Colline la température peut descendre jusqu'à 5°C en janvier pour monter à 20°C pendant les mois chauds.

Comme pour tout le Massif de La Hotte, Grand Bois et Grande Colline sont constitués de Calcaire issus datant crétacée. Dans la plupart des cas, ces calcaires ne sont pas recouverts de sols. La végétation y pousse sur un substrat meuble, donc directement sur la roche.

La zone de Grand Bois présente l'une des dernières forêts latifoliées du Massif de La Hotte avec une espèce très rare (*Magnolia ekmanii*). La région de Grande Colline est couverte en partie de Pinède et de forêt latifoliée. Le paysage montagneux de ces régions est caractérisé par une mosaïque de parcelles cultivées, quelques habitats humains dispersés associés à la végétation naturelle fait de zones de forêt plus ou moins conservée ou en récupération. La région de Grand Bois alimente deux grands bassins hydrographiques. Celui de la rivière Grande-Anse et celui de Tiburon. Tandis qu'à Grande Colline prennent naissance les rivières Les Anglais, Roseaux et Voldrogue.

1.2. Problématique sociale

S'agissant de deux zones rurales, les communautés de Grand Bois et de Grande Colline, n'échappent pas aux caractéristiques des population vivant dans des lieux similaires en Haïti. L'extrême pauvreté, l'absence complète de services de base associés à l'analphabétisme endémique caractérisent ces communautés. L'état est complètement absent de la zone de Grand Bois. Par contre la région de Grande Colline offre automatiquement plus d'opportunités, car elle fait partie d'une aire protégée déclarée qui possède un embryon d'administration bénéficiant de projets qui pourraient avoir des impacts positifs sur la vie des gens. Cette réalité se traduit dans le niveau de vie des deux communautés.

En effet, le niveau de revenu per capita des familles à Grand Bois est inférieur à celui de Grande Colline. Le revenu journalier moyen per capita des gens de Grande colline est de 0,50 USD, le revenu médian est encore plus faible, soit 0,30 USD. Alors que celui de Grand Bois est de 0,20 USD, et 0,14 USD le revenu médian. Ces revenus proviennent essentiellement de trois sources : L'élevage, l'exploitation agricole (sans élevage), et les travaux journaliers. La vente de bétails totalisent la plus grande part du revenu 36,1%, ensuite l'exploitation agricole 33% et les travaux journalier est le plus faible 12%. La production de bois gras (Grande Colline) et du charbon y font parti aussi même s'il représente qu'une faible part du revenu.

Plus de 40% des personnes à Grande colline possèdent un logement secondaire, bâti sur une parcelle agricole localisée à une distance de 2 à 9 heures de marche du logement principal. Vingt et huit pourcent (28%) de ces logements ont un toit de tôle, les autres étant en paille. Les planchers sont tous en terre et les murs en clissage avec ou sans terre. La situation n'est pas différente à Grand Bois où la moitié des logements ont un toit de paille et neuf logements sur 10 un plancher de terre battue.

A Grande Colline, plus de 80% de la population puise l'eau dans des sources non captées utilisées également par les animaux. Environ 17% a accès à une fontaine publique, le reste va directement dans les rivières et les sources. A Grand Bois, les gens vont uniquement dans des sources car le service d'adduction est complètement

absent sous quelque forme que ce soit. La situation sanitaire n'est pas différente, plus de 80% des deux communautés semblent être privées de toilettes.

Le nombre d'année de scolarité n'atteint pas trois ans dans les deux cas. Plus de trois quarts des adultes sont analphabètes, n'ayant fréquenté aucune institution scolaire, même pas de centre d'alphabétisation.

1.3. Problématique environnementale

La situation environnementale à Grand Bois et Grande Colline est caractérisée principalement par une réduction continue de superficie forestière provoquant un amenuisement des ressources édaphiques, la rareté de l'eau dans les sources et la diminution des populations d'espèces de la faune et de la flore. Les forêts naturelles représentent environ 32 % de la région de Grande Colline, mais très fragmenté et se trouvent surtout au-dessus de 1500 m d'altitude. A Grand Bois, la forêt est quasiment disparue en dessous de 1000m. Dans les zones de cultures, des déplacements de terrain et des éboulements sont fréquemment observés et des nouvelles ravines sont sans cesse en formation alors que les anciennes s'élargissent.

Les activités humaines constituent des problèmes majeurs pour ces zones. Elles se caractérisent par la pression démographique, l'agriculture, l'élevage libre, l'exploitation des ressources ligneuse, le feu, l'exploitation inappropriée de certaines ressources comme l'extraction de bois gras (Grande Colline) et la présence d'espèces invasives. L'augmentation de la population et l'extrême pauvreté, associés aux effets de changements climatiques continueront de provoquer la réduction de la forêt au profit d'espaces cultivables si des mesures adéquates ne sont pas mises en œuvre.

2. Cadre théorique guidant les actions en Education Relative à l'Environnement (ERE)

Selon le PNUE¹ « *l'éducation relative à l'environnement est conçue comme un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettra d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement.* »

L'éducation relative à l'environnement joue de nombreux rôle dans la gestion des ressources naturelles et dans la conservation de la biodiversité. Elle fournit les outils

¹ Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Dans Bulletin de L'éducation relative à l'environnement UNESCO / UNEP. Vol 13.1. 1988.

nécessaires à la gestion des processus sociaux en facilitant la participation des acteurs, les changements de politiques, rendant les informations compréhensibles, favorisant l'acceptation des politiques, soutenir la gestion des projets tout en promouvant l'image de marque des organisations.

Trois concepts fondamentaux permettent de saisir l'univers de l'éducation relative l'environnement. Il s'agit de communication, sensibilisation et formation. La communication couvre l'échange d'informations. Elle repose sur l'établissement d'un dialogue entre les secteurs et les parties prenantes et permet de mieux faire comprendre les questions à l'étude tout en soutenant la planification et les mesures qui favorisent l'environnement.

La sensibilisation du public est le premier pas vers la compréhension et le développement d'un intérêt qui soit nécessaire pour aider les gens à prendre conscience d'un enjeu et pour faire de cet enjeu une partie intégrante du discours public. L'éducation développe la prise de conscience, précise les valeurs, crée un intérêt pour l'environnement et engendre la motivation et les aptitudes préalables conditionnelles aux actions en faveur de l'environnement.

De plus, l'ERE doit se faire dans la perspective de renforcement des capacités des acteurs concernés par les ressources naturelles visées. Ce renforcement doit les conduire à l'autonomisation en développant les compétences nécessaires pour assumer leurs responsabilités dans les prises de décisions.

Toutefois, il faudra noter que la sensibilisation ne suffit pas. L'action est requise pour modifier l'état de la biodiversité. Ainsi, lorsque la sensibilisation et la formation sont associées et exécutées dans un contexte d'action visant la réhabilitation et la conservation de la biodiversité.

3. Les groupes d'intérêts en relation aux ressources naturelles

Les individus et les communautés sont responsables de la dégradation de la biodiversité et du cadre de vie. Ils sont également les premières victimes de leurs propres actions et sont ainsi doublement concernés par la réparation des dommages causés sur la biodiversité. Eduquer et sensibiliser le public à conservation de la biodiversité et de son cadre de vie ont pour objectif un changement de mentalités, de comportements et de pratiques, auquel les pouvoirs publics, la société civile et les médias doivent travailler ensemble.

La stratégie d'éducation à l'environnement permet à tous les individus et communautés d'accéder aux savoir, savoir-être et savoir-faire indispensables, en plus

de la motivation, pour connaître, comprendre le territoire, passage obligé avant tout changement de comportement. C'est pourquoi ce plan d'action s'appuiera aussi bien sur des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation, comme leviers pour une meilleure participation et implication aux enjeux liés à la biodiversité des régions Grand Bois et Grande Colline. Les acteurs sont divisés deux grands types de populations:

Les groupes cibles: correspondant au public utilisateur et consommateur direct des ressources, produits et services environnementaux. C'est un groupe extrêmement hétérogène d'un point de vue social, culturel, économique et de réceptivité, qui doit être segmenté en groupes démographiques et socioprofessionnels et culturels bien caractérisés. Dans le contexte de Grand Bois et de Grande Colline on distingue :

- **Les exploitants** des ressources naturelles de Grand Bois et de Grande Colline qui sont les agriculteurs, les producteurs de planches, les collecteurs de Bois Gras. Ils correspondent aux paysans extrêmement pauvres qui vivent dans ces régions qui pratiquent l'agriculture, l'élevage et d'autres activités destructrices de l'environnement.
- **Les utilisateurs** correspondent généralement à ceux qui bénéficient des services écosystémiques ou des produits issus de l'exploitation des ressources. A une échelle donnée, on pourrait considérer dans ce groupe l'ensemble des citoyens des régions en aval de Grande Colline et de Grand Bois.

Les groupes relais : elles sont appelées ainsi du fait de leur effet multiplicateur et parce qu'elles peuvent constituer des intermédiaires entre la SAH et les groupes cibles. Ce sont des personnes relativement plus réceptives, organisées et structurées, ce qui permet de les qualifier de « multiplicateur d'effet ». Il s'agit dans notre cas, par exemple, des enseignants d'écoles, des élus des collectivités territoriales, des journalistes, des responsables d'organisations de la société civile, etc. Dans le cas des régions Grand Bois et Grande Colline, on distingue :

- **Les Maires** des communes partageant le territoire de Grand Bois et Grande Colline, **les ASEC et les CASEC** des sections communales ;
- **Les organisations de la société civile** dont la plupart sont déjà partenaires de la SAH comme la Fondation Macaya et l'Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement. On peut aussi citer Kombit Port à Piment (KPP), Port-Salut en action etc. ;
- **Les enseignants** à tous les niveaux et animateurs socioculturels ;
- **Les responsables religieux** dans les deux régions et en aval ;
- **Les directeurs d'écoles** particulièrement en aval, car il n'existe pas tellement d'école dans à Grand Bois et pas du tout à Grande Colline ;
- **Les cadres socioprofessionnels** travaillant dans le secteur de l'environnement comme les agents de surveillance dans le cas de Grande Colline.

4. Les objectifs de la Société Audubon Haïti (SAH)

4.1. Mission et objectif du plan

La mission de la SAH est d'éduquer les enfants, sensibiliser le public et les décideurs et faire un plaidoyer autour de l'importance de la conservation de la biodiversité et de l'environnement haïtien pour assurer les services écosystémiques.

Objectifs opérationnels en lien avec l'éducation environnementale

- Obtenir la collaboration et l'implication des communautés, des individus, les autorités à tous les niveaux, dans la mise en œuvre des différents objectifs de la SAH vis-à-vis de la région de Grand Bois.
- Amener les communautés locales et les individus à adopter des comportements et des attitudes qui favorisent la conservation de la région.
- Contribuer à la mise en œuvre d'un programme d'éducation à l'environnement qui permet de sensibiliser, de former et d'informer les communautés de Grand Bois et de Grande Colline sur l'importance de préserver les ressources naturelles de la zone;

Les objectifs spécifiques

- Faire connaître les valeurs de la biodiversité des régions Grande Colline et Grand Bois
- Obtenir la participation citoyenne dans les activités de conservation de la biodiversité

4.2. Les principes guidant le déploiement du plan

Toute action d'éducation à l'environnement agissant sur les comportements des personnes et des groupes sociaux doit s'appuyer sur un certain nombre de principes.

1. Il faut connaître pour pouvoir agir. L'information et la connaissance sont les préalables indispensables à toute approche participative invitant et incitant des groupes cibles à appuyer les actions de protection de la biodiversité;
2. La diffusion de l'information est une question centrale. Les connaissances, l'information scientifique et le savoir doivent être disponibles et accessibles pour faire bénéficier divers groupes cibles des connaissances nécessaires à l'atteinte des objectifs de la SAH ;
3. La participation de tous est un gage de réussite. L'expérience prouve que sans une participation active des citoyens et de tous les acteurs concernés, il ne peut

y avoir ni protection de l'environnement, ni utilisation rationnelle et durable des ressources, ni développement social, culturel ou humain durables ;

4. L'environnement est une responsabilité commune et partagée qui concerne toutes les composantes de la société, à différentes échelles spatiales et temporelles ;
5. Le contexte local conditionne l'efficacité et la réussite de l'action environnementale en faveur de la biodiversité. La stratégie d'éducation à l'environnement doit tenir compte des spécificités géographiques et socioculturelles

5. Les axes du plan d'action

Sensibiliser, éveiller la participation, analyser ou partager l'information, faciliter la coordination et promouvoir la planification sont autant de thèmes stratégiques importants dans la mise en œuvre d'une action d'éducation environnementales. Ainsi, l'action à mettre en œuvre doit viser non seulement la sensibilisation et la formation, mais aussi informer et communiquer. Ceci permettra de susciter de la motivation chez les acteurs dont la distribution spatiale par groupe cible devra être établie en intégrant les populations de aval également.

5.1. La coordination des acteurs

Trois axes d'actions ont été déterminés. Il s'agit de la coordination des acteurs qui permet l'aspect communication et information. Diverses sont les acteurs qui interviennent dans les activités d'éducation environnementale et de manière plus large que la SAH. Afin d'éviter des duplications et des messages incohérents par rapport aux objectifs, la SAH doit s'assurer de l'intégration des autres acteurs dans sa stratégie. Elle pourra les apporter du matériel et de la formation dans le cadre d'un mécanisme de coordination stratégique des actions d'ERE particulièrement dans les zones en aval. Ce mécanisme de coordination devra s'étendre aux écoles, aux organisations socioprofessionnelles particulière celles médias et aux autorités. Il facilitera la mobilisation rapide et le transfert des capacités devant mener à l'autonomisation nécessaire à la durabilité des impacts liés aux résultats.

5.2. La formation des acteurs

Le second axe concerne la formation des acteurs. Cette formation sera conçue à tous les niveaux. Des autorités aux simples exploitants des ressources. Des modules seront élaborés en tenant de l'analphabétisme. En ce sens, plusieurs options doivent être envisagés tout en respectant le cadre établi par les autorités particulièrement pour la

région de Grande Colline où l'administration du Parc Macaya ne permet pas des initiatives de développement afin de freiner l'extension des habitats humains dans l'aire protégée. L'une des options est de mettre en place un système d'alphabetisation autour de l'ERE. Ainsi les bénéficiaires pourront apprendre à lire tout en apprenant comment diminuer les impacts négatifs des pratiques culturelles sur la biodiversité et participer à la conservation de celle-ci. Si cette option paraît trop compliquer elle a l'avantage d'offrir une stratégie qui suscitera l'intérêt de la population. L'autre option est la manière classique d'ERE qui consiste en formation directe mais qui devra organiser le matériel aux fins d'utilisation en contexte d'incapacité de lecture et d'écriture.

5.3. La sensibilisation des acteurs

Les facteurs de succès d'une campagne de sensibilisation efficace sont notamment de :

- informer, expliquer ;
- impliquer pour motiver (démarche participative) ;
- consulter et adapter au public cible ;
- ne pas chercher des "coupables" ;
- mesurer et communiquer les résultats (indicateurs) ;
- rester positif.

La sensibilisation commence avec la mise en place du mécanisme de coordination qui vise cette implication motivante dans la démarche participative. Cependant, il est nécessaire que la SAH adopte une stratégie de proximité dans la sensibilisation. Elle devra se faire pour la jeune mère chef de famille qui apparemment n'a aucun autre choix que de faire du bois gras ou de planter du thym pour faire face à ses responsabilités. En ce sens, la SAH pourrait aider les autorités des parcs dans la vulgarisation des normes sur le zonage de Grande Colline et établir de concert avec la population de Grand Bois une charte d'utilisation de l'espace.

5.4. Durée du plan d'action

La période estimée du plan d'action est de trois années consécutives organisée en :

- 1- La mise en place du mécanisme de coordination des acteurs ;
La SAH devra recruter un coordonnateur régional pour accompagner et gérer la mise en œuvre du dispositif d'ERE. Celui-ci sera directement responsable de la mise en place du mécanisme de coordination.
- 2- L'élaboration du matériel de formation et de sensibilisation ;
Le coordonnateur régional d'ERE sera chargé de préparer les TDRs pour le recrutement des consultants qui aura la charge d'élaborer le matériel qui sera validé par la coordination et testé sur le terrain.
- 3- Evaluation du matériel dans les zones ciblées ;
Les consultants chargés d'élaborer le matériel de formation et de sensibilisation doivent fournir une stratégie pour tester le matériel sur le terrain avant le

déploiement. Ceci permettra de corriger les erreurs éventuelles et s'assurer du succès des actions à mettre en œuvre. Un échantillon de zones avec des caractéristiques environnementales, sociales et économiques diverses sera sélectionné pour ce test.

- 4- Déploiements dans l'ensemble du territoire concerné;
Le déploiement se fera progressif aidant d'une stratégie impliquant les acteurs de la coordination.
- 5- Evaluation du dispositif d'ERE ;
Un plan de suivi évaluation sera élaboré dès le premier trimestre de mise en œuvre du plan en établissant les lignes de base et la stratégie de collecte de données permettant le suivi de l'action. Une évaluation intermédiaire se fera après 6 trimestres de mise en œuvre du plan.

Groupes d'actions	12 périodes de 3 mois												
Mécanisme de coordination	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
L'élaboration du matériel	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Evaluation du matériel	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Déploiements	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Evaluation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

6. Cadre global de l'action

Axe 1 - Coordination des acteurs	
<i>Objectif spécifique : Mettre en place un mécanisme de coordination des acteurs de la société civile, des autorités et des écoles devant faciliter la mise en œuvre des actions.</i>	
<i>Résultat : Un mécanisme de coordination est mis en place entre les acteurs et fonction avec efficacité</i>	
Activités	Groupes cibles
1.1- Recrutement du coordonnateur	Professionnel
1.2- Inventaire systématique des acteurs devant participer dans le mécanisme de coordination	Organisation, autorités
1.3- Mise en place du mécanisme de coordination <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres et organisation de réunions d'information ; - Développement d'un cadre de partenariat autour de l'ERE avec les autorités et organisations de la Société Civile ; - Constitution d'un comité d'initiative ; - Organisation d'élection du comité de gestion de la coordination ; 	Organisation, autorités
1.3- Organisation de réunions périodiques de la Coordination d'Initiatives Education Relative à l'Environnement (CIERE)	Les membres de la CIERE
1.4- Mise en place d'un mécanisme de communication et d'échanges d'information sur l'environnement	Organisation, autorités
1.5- Développement de partenariats avec les médias locaux et régionaux	Journalistes et directeurs de médias
1.6- Développement de partenariats avec les écoles, l'EFACAP, le corps des inspecteurs et les directeurs départementaux	Secteur éducation
1.7- Appui à la mise en place de groupes communautaires pour l'environnement et le développement durable en synergie avec la FMD et FNGA	Populations des zones cibles

Axe 2- Formation

Objectif spécifique : Renforcer les capacités de tous les acteurs à tous les niveaux pour une prise de conscience et un engagement vers les actions concrètes de protection de restauration et de conservation de la biodiversité dans les régions de Grand Bois et de Grande Colline.

Résultats : Les capacités de tous les acteurs sont renforcés et la population participe activement aux actions de restauration et de conservation de la biodiversités des zones ciblées.

Activités	Groupes cibles
2.1- Elaboration d'un module de formation (audio, vidéo, BD) sur les bonnes pratiques agricoles à l'intention des agriculteurs	
2.2- Elaboration d'un module de formation sur les valeurs de la biodiversité et les services écosystémiques <ul style="list-style-type: none">- Adapté aux agriculteurs et exploitants des ressources naturelles- Adapté aux bénéficiaires des services écosystémiques vivant en en aval	Exploitants Citoyens
2.3- Elaboration d'un module de formation pour les éco-guides et agents des groupes communautaires de l'environnement	Groupes communautaires
2.4- Elaboration d'un module de formation de formateurs en biodiversité et développement durable	Enseignants Cadres des partenaires Autorités collectivités
2.5- Elaboration d'un cahier d'activités sur la biodiversité et le développement durable pour l'intégration de l'environnement dans les activités scolaires	Ecoles
2.6- Elaboration d'un guides de bonnes pratiques environnementales pour la biodiversité et le développement durable	Tous citoyens
2.7- Elaboration module de formation à l'intention des agents de communication	Journaliste Directeurs de médias
2.8- Organisation des séances de Formation. 3 séances avec chaque groupe cible (Une séance de formation sur le module, une séance d'évaluation et rappel, une séance d'évaluation finale)	Tous groupes

Axe 3 - Sensibilisation

Objectif spécifique : Informer et sensibiliser les acteurs à tous les niveaux afin de faire développer chez les individus et communautés une conscience environnementale afin de les amener à changer leurs habitudes et pratiques vis-à-vis des ressources biologiques.

Résultat : Une conscience communautaire est développée à tous les niveaux et l'entraide dans l'adoption de comportement éco-citoyen est adoptée.

Activités	Groupes cibles
3.1- Elaboration de matériel de sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> - Production d'affiches sur les services écosystémiques - Production d'affiches sur les valeurs de la biodiversité - Production de calendriers sur les services écosystémiques - Production de calendriers sur les valeurs de la biodiversité - Production d'affiches sur les normes du Parc Macaya - Spot de radio sur la biodiversité, les services écosystémiques et le développement durable - Production de stickers sur les espèces rares, la biodiversité, l'eau - Production d'un documentaire sur les valeurs de la Forêt de Grand Bois - Production d'un documentaire sur les valeurs du Parc Macaya (Grande Colline) - Production de panneaux d'exposition sur la biodiversité et le développement durable - Production de panneau d'exposition sur les bonnes pratiques 	Tous groupes
3.2- Mise en place d'un programme éco-école (au moins 100 écoles avec une activité phare visant la biodiversité et le développement durable)	Enseignants Ecoliers
3.3- Production d'une émission de radio mensuelle sur l'éducation environnementale en partenariat avec tous médias du sud et de la Grande Anse (Un thème chaque mois en plus de parler des activités en cours)	Tous groupes
3.4- Organisation d'une exposition itinérant dans chaque commune (localités et écoles) liée aux régions Grand Bois et Grande Colline	
3.5- Organisation de concours de textes, théâtres, chants, dessins sur la biodiversité et le développement durable	Ecoliers
3.6- Organisation de forums publics sur l'environnement dans chaque commune.	Tous groupes
3.7- Organisation de concours directes dans les rassemblements publics (Fêtes patronales, Carnaval, etc.)	Tous groupes

3.8- Instauration du prix Macaya pour la protection de l'Environnement	Groupes communautaires
3.9- Instauration du prix Grand Bois pour protection de l'environnement	Tous groupes

7. Alliances stratégiques pour la mise en place

Des alliances sont nécessaires pour arriver à atteindre les objectifs fixés dans ce plan d'action. Elles doivent permettre la mise en place de la coordination, la mise en œuvre des activités et la mobilisation de ressources humaines et financières. Les Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC) et Maires sont des alliés dans la mise en place d'actions de développement. Ils sont doublement concernés par l'ERE. En tant qu'utilisateurs des ressources et en tant que gestionnaires de ressources. Ils seront donc doublement bénéficiaires de l'action et peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre.

La complexité de la situation dans la région de Grand Bois et de Grande Colline associé à la dimension géographique nécessite une intervention que la SAH ne pourra jamais mettre en œuvre toute seule. Des partenariats sont donc nécessaires à la mise en œuvre de ce plan. Les partenaires de la société civile pourraient apporter leur savoir-faire et leurs ressources. Groupe d'Action Francophone pour l'environnement (GAFE), Réseau d'Enseignement Professionnel et d'Interventions Ecologiques (REPIE), Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement (ORE), Fondation Macaya pour le Développement Local (FMDL), Fondation Nouvelle Grande Anse (FNAGA) sont des alliés traditionnels de la SAH qui pourront aider dans l'élaboration des modules, la formation des formateurs et l'accompagnement du déploiement des activités de sensibilisation.

